

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Votants	12
absents	04
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt trois Le 18 Septembre Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2023
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien. FALLEAU Geneviève.
ABSENTS : DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. PERTUIS Martine.
PROCURATIONS: DELACOTE Aurélie à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Marché de construction d'une chaufferie collective Biomasse au groupe scolaire -
Déclaration lots infructueux -**

Vu la délibération N°2021-14 du 15 février 2021 relative au lancement de la procédure adaptée ouverte du marché de changement de la chaudière du groupe scolaire.

Vu l'extrait du procès-verbal de la séance de l'appel d'offre n°01/2023 établi le 31/07/2023.

Vu les dispositions du code de la commande publique.

Le marché cité en objet publié le 07/07/2023 sur le journal 'Réussir le Périgord' et le 30/06/2023 sur la plateforme de publication AWS, s'est clôturé le 28 juillet 2023 à 12 heures.

Après analyse du maître d'œuvre exposée le 31/07/2023, le conseil municipal constate l'infructuosité des 2 lots du marché (lot n°1 Gros œuvre et VRD et lot n°2 CVC Chauffage Ventilation Climatisation) en raison d'absence d'offre.

Conformément à l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, l'acheteur public peut se dispenser des mesures de publicité et de mise en concurrence préalables lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits de la consultation, à condition de veiller à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics, et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire, dans le respect des dispositions et des conditions visées ci-dessus, à consulter librement les entreprises de son choix sans publicité ni mise en concurrence préalables et à signer les contrats propres à chaque lot ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 18/09/2023

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20230918-2023-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2023

Affichage : 20/09/2023